



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines  
et des relations sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Pôle recrutement et parcours professionnels

## **BILAN ET RAPPORT DE JURY**

**CONCOURS INTERNE DE CHEF(FE) DE TRAVAUX D'ART  
BRANCHE PROFESSIONNELLE « RESTAURATION ET  
CONSERVATION PRÉVENTIVE »  
DOMAINE D'ACTIVITÉ « TEXTILE »**

SESSION 2014

# SOMMAIRE

1 <sup>ère</sup> partie : Étude des résultats statistiques du concours interne de chef(fe) de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile ».....	p.4
I. Les références législatives et réglementaire.....	p.4
II. Le calendrier de la session.....	p.5
II. Les statistiques sur les candidats.....	p.5
A) Les candidats inscrits.....	p.5
B) Les candidats remplissant les conditions de candidature.....	p.5
C) Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité.....	p.5
D) Les candidats déclarés admissibles.....	p.6
E) Les candidats présents à l'épreuve pratique.....	p.6
F) Les candidats admis.....	p.6
IV. L'admissibilité.....	p.7
V. L'admission.....	p.7
2 <sup>ème</sup> partie : Le rapport de jury.....	p.8
I. La composition du jury.....	p.8
II. Le calendrier suivi par les membres du jury.....	p.8
III. Les épreuves d'admissibilité.....	p.9
A) Le rappel du texte officiel .....	p.9
B) Les formations proposées aux candidats.....	p.9
C) Les raisons du choix des sujets pour les épreuves d'admissibilité.....	p.9
D) Les observations concernant l'épreuve écrite.....	p.10
1) Le sujet .....	p.10
2) Les observations sur le traitement du sujet .....	p.10
a) La structure de la rédaction.....	p.10
b) Le fond de la rédaction.....	p.11

E) Les observations concernant l'épreuve orale.....	p.11
1) Les sujets.....	p.11
2) Les observations sur le traitement du sujet.....	p.11
a) La structure de la rédaction.....	p.11
b) Le fond .....	p.12
F) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite.....	p.12
1) Les attentes du jury concernant la forme.....	p.12
2) Les attentes du jury concernant le fond.....	p.12
G) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale.....	p.13
1) Les attentes du jury concernant la forme.....	p.13
2) Les attentes du jury concernant le fond.....	p.13
CONCLUSION.....	p.13
IV. L'épreuve d'admission.....	p.13
A) Le rappel du texte officiel.....	p.13
B) Les sujets.....	p.14
C) Les observations concernant l'épreuve pratique orale.....	p.14
1) La forme de l'entretien .....	p.14
2) Le fond de l'entretien .....	p.14
D) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique orale.....	p.15
1) La structure.....	p.15
2) Le fond.....	p.15
CONCLUSION.....	p.15
V. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation.....	p.15
REMERCIEMENTS.....	p.16

**1<sup>ère</sup> partie : Étude des résultats statistiques du concours  
interne de chef(fe) de travaux d'art, branche professionnelle  
« restauration et conservation préventive », domaine d'activité  
« textile »**

**I. Les références législatives et réglementaires**

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant obligations droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
  
- Décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;
  
- Décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publiques de l'Etat ;
  
- Arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux du ministère chargé de la culture ;
  
- Arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;
  
- Arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art.

**Rappel des conditions pour concourir :**

Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2014, de quatre années de services en qualité de technicien(ne) d'art.

## II. Le calendrier de la session

Arrêté d'ouverture du concours interne : arrêté du 30 septembre 2014

Dates des inscriptions : du 6 octobre 2014, 12 heures, heure de Paris, au 3 novembre 2014, 17 heures, heure de Paris

Arrêté de nomination du jury du concours : 25 novembre 2014

Date de l'épreuve écrite : 3 février 2015

Date des épreuves orales : 4 mars 2015

Mise en ligne des résultats d'admissibilité sur le site des concours du ministère : 5 mars 2015.

Dates de l'épreuve pratique : du 4 au 6 mai 2015.

Mise en ligne des résultats d'admission : 7 mai 2015.

## III. Les statistiques sur les candidats

### A) Les candidats inscrits

13 personnes se sont inscrites sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication.

Nombre de candidats inscrits	
H	F
3	10
Total : 13	

### B) Les candidats remplissant les conditions de candidature

13 personnes ont été admises à concourir.

⇒ 3 places sont à pouvoir. Le taux de pression s'élève à 4,33 candidats pour 1 place.

### C) Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité

13 personnes ont été présentes à l'épreuve écrite.

Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite		Pourcentage de candidats présents à l'épreuve écrite par rapport au nombre d'inscrits	
H	F	H	F
2	9	66,66%	90%
Total : 11		Total : 84,61%	

#### D) Les candidats déclarés admissibles

9 candidats ont été déclarés admissibles.

Nombre de candidats déclarés admissibles		Pourcentage de candidats déclarés admissibles par rapport au nombre d'inscrits		Pourcentage de candidats déclarés admissibles par rapport au nombre de présents	
H	F	H	F	H	F
1	8	33,33%	80%	50%	88,88%
Total : 9		Total : 69,23%		Total : 81,81%	

Réussite des candidats inscrits et présents à l'admissibilité :

- 69,23 % des candidats inscrits faisaient partie des candidats déclarés admissibles ;
- 81,81 % des candidats présents faisaient partie des candidats déclarés admissibles.

#### E) Les candidats présents à l'épreuve pratique

9 personnes ont été présentes à l'épreuve pratique.

Nombre de candidats présents à l'épreuve pratique		Pourcentage de candidats présents à l'épreuve pratique par rapport au nombre d'inscrits	
H	F	H	F
1	8	33,33 %	80 %
Total : 9		Total : 69,23 %	

#### F) Les candidats déclarés admis

3 personnes ont été admises sur liste principale et 6 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire.

Nombre de candidats déclarés admis		Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats inscrits		Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats présents		Pourcentage de candidats déclarés admis par rapport aux candidats admissibles	
H	F	H	F	H	F	H	F
0	3	0 %	30 %	0 %	33,33 %	0	37,5 %
Total : 3		Total : 23,07 %		Total : 27,27 %		Total : 33,33 %	

Réussite des candidats inscrits, présents et admis à l'admission :

- 23,07% des candidats inscrits faisaient partie des candidats déclarés admis ;
- 27,27 % des candidats présents faisaient partie des candidats déclarés admis ;
- 33,33 % des candidats admissibles faisaient partie des candidats déclarés admis.

#### IV. L'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le mardi 3 février 2015 en région parisienne.

Les corrections ont été effectuées par les membres de jury les 9 et 10 février 2015 au ministère de la culture et de la communication (site Bons Enfants).

Les auditions pour l'épreuve orale d'admissibilité (histoire de l'art) ont eu lieu le mercredi 4 mars 2015 de 9h30 à 16h40 à la Société Formeret – Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs (75002 Paris).

La réunion d'admissibilité s'est déroulée le même jour, mercredi 4 mars 2015 au ministère de la culture et de la communication (site Bons Enfants).

Les membres de jury ont déclaré 9 candidats admissibles soit 3 personnes pour 1 place.

##### Bilan de l'admissibilité :

Seuil de l'admissibilité : 50 points sur 100.

Amplitude des notes :

- pour l'épreuve écrite : de 6 à 15 sur 20.
- pour l'épreuve orale (histoire de l'art) : de 7 à 18 sur 20

La moyenne de l'épreuve écrite s'établit à 12 sur 20.

La moyenne de l'épreuve orale (histoire de l'art) s'établit à 14,5 sur 20.

#### V. L'admission

Les auditions pour l'épreuve pratique ont eu lieu du 4 au 6 mai 2015 à la Société Formeret – Espace Vinci, 25 rue des Jeûneurs (75002 Paris).

La réunion d'admission s'est déroulée le 6 mai au ministère de la culture et de la communication (site Bons Enfants), à la suite des auditions.

Le jury a déclaré 3 candidats admis sur liste principale et 6 candidats admis sur liste complémentaire.

##### Bilan de l'admission :

Seuil de l'admission : 143,50

Amplitude des notes : de 10 à 19 sur 20.

La moyenne de l'épreuve pratique orale s'établit à 14,61 sur 20.

## 2<sup>ème</sup> partie : Le rapport de jury

### I. La composition du jury

Le jury du concours interne de chef(fe) de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile » était composé comme suit :

Présidente : Madame Muriel BARBIER, conservatrice du patrimoine, chargée des collections de mobilier et de textile, service de la conservation et de régie des œuvres, établissement public du musée de la renaissance, château d'Ecouen.

#### Membres :

- Monsieur Denis BUISSON, chef de travaux d'art ;
- Madame Isabelle DALAGE, cheffe de travaux d'art, cheffe de service, mission de la formation du mobilier et des Manufactures nationales, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Anne TRICAUD, conservatrice en chef du patrimoine, sous-direction des collections, service des musées de France, direction générale des patrimoines.

### II. Le calendrier suivi par les membres du jury

Le 5 novembre 2014, tous les membres du jury – y compris ceux ayant déjà participé à des jurys de concours – ont suivi la formation « les fondamentaux d'un jury de concours ou d'examen professionnel ». Cette formation rappelle le cadre juridique et administratif des concours de la fonction publique, les droits et devoirs des membres du jury, les questions de déontologie, les règles imposées permettant l'équité entre les candidats, la jurisprudence des examens et concours, ainsi que les modalités pratiques pour le bon déroulement du concours.

Le 19 novembre 2014, une première réunion de cadrage a permis aux membres du jury d'élaborer le planning global du concours et de commencer à réfléchir aux sujets et aux grilles d'évaluation des candidats.

Les membres du jury ont abondamment échangé afin d'affiner au mieux les sujets et les grilles d'évaluation. Ils se sont informés sur les contenus de la formation proposée aux candidats. L'élaboration des sujets a demandé de longues recherches pour répondre au mieux à la spécificité des métiers ainsi qu'à l'exigence de qualité du ministère de la culture et de la communication.

### III. Les épreuves d'admissibilité

#### A) Le rappel du texte officiel

L'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

1. Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport de synthèse à partir d'un dossier et faisant appel à des connaissances relatives aux branches professionnelles (*durée : quatre heures ; coefficient 3*) ;
2. Une épreuve orale d'histoire de l'art correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en un exposé de cinq minutes suivi de questions (*durée totale : quinze minutes ; temps de préparation : vingt minutes ; coefficient 2*).

#### B) Les formations proposées aux candidats

Plusieurs formations sont proposées dans le domaine de la conservation-restauration par la direction générale des patrimoines (sensibilisation à la conservation préventive, plan de conservation préventive, gestion des risques biologiques notamment). Ces formations de qualité demeurent néanmoins insuffisantes par rapport aux exigences de ce concours.

Au sein de sa mission de la formation, le Mobilier national propose également des formations afin de se préparer au concours de chef(fe) de travaux d'art.

#### C) Les raisons du choix des sujets pour les épreuves d'admissibilité

Les membres du jury avaient à cœur de toucher l'ensemble des métiers d'art exerçant au sein du domaine d'activité « textile » c'est-à-dire les tapissiers d'ameublement, les tapissiers en décoration, les restaurateurs de tapis, les restaurateurs de costumes, les restaurateurs de tapisseries, les lissiers en haute-lice ou en basse-lice, les dentellières, les brodeurs.

Pour l'épreuve écrite d'admissibilité, ce souci d'équité et d'exhaustivité a nécessairement abouti à un sujet large relatif à la conservation préventive et aux préconisations en matière de restauration et de conditionnement. Dans les documents constituant le dossier certains faisaient office de documents pivots permettant au candidat d'articuler son propos. Les autres documents étaient des exemples permettant d'enrichir le discours du candidat.

Ce sujet faisait référence au programme dans la mesure où il questionnait sur la conservation préventive d'une part et la restauration d'autre part. Il demandait de solides connaissances sur les matériaux constitutifs des œuvres et sur leurs altérations, sur les procédés de conservation et les matériaux de conditionnement disponibles ainsi que sur les organismes de conservation-restauration et le mode de fonctionnement des équipes d'une administration culturelle.

Avec ce sujet, le jury voulait évaluer les connaissances théoriques du candidat ainsi que son sens pratique, c'est-à-dire sa capacité, dans un cas concret à mettre en œuvre lesdites connaissances.

Pour l'épreuve orale d'admissibilité (histoire de l'art), le jury a choisi de proposer un sujet par candidat soit 11 sujets afin d'éviter que les candidats puissent échanger leur expérience entre chaque passage. Ces sujets différents permettaient tous de mesurer les connaissances en histoire de l'art des candidats et d'aborder les multiples métiers du domaine « textile ».

## D) Les observations concernant l'épreuve écrite

### 1) Le sujet

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Chef-des-travaux-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>.

### 2) Les observations sur le traitement du sujet

Hormis deux d'entre eux, la majorité des candidats semblait préparée à cette épreuve : ils ont su gérer leur temps (devoirs achevés avec conclusion rédigée), les copies étaient présentées clairement et bien écrites, le vocabulaire attendu par les membres de jury révélant les connaissances techniques a été employé à bon escient.

Dans l'ensemble, les plans retenus étaient clairement énoncés, pertinents et suivis tout au long de la rédaction. Sauf deux cas, les candidats ont pratiquement tous su répondre à la commande c'est-à-dire : aménager une réserve, prévoir les restaurations liées à cet aménagement, anticiper les mouvements d'œuvres avec la salle d'exposition voisine. Seule l'estimation en besoins humains était un peu moins approfondie, or, la sensibilisation et l'organisation des équipes sont essentielles pour la bonne conduite de telles opérations. De plus, un(e) chef(fe) de travaux d'art peut avoir à coordonner une équipe plus ou moins nombreuse et, de ce fait, faire preuve de compétences « managériales ».

#### a) La structure de la rédaction

Sauf dans deux cas, les candidats ont su cerner le sujet et l'analyser. Ils ont tous identifié les problématiques et les enjeux. Les membres du jury étaient conscients de la difficulté de prendre connaissance des 84 pages du dossier et ont pu apprécier les capacités de synthèse des candidats qui ont su repérer les documents pivots : la liste d'œuvres (document 3), le « facility report » (document 1) et le plan du bâtiment (document 2).

Dans l'ensemble, les candidats ont suivi les parties implicites dans l'énoncé du sujet. Certains ont fait des propositions tout à fait pertinentes mettant en avant certains points de la méthode de travail comme, par exemple :

1. l'aménagement de la réserve ;
2. les mesures de conservation préventive ;
3. l'équipement de la salle d'exposition ;
4. l'organisation du chantier ;

ou encore :

1. le plan d'aménagement de la réserve ;
2. les mesures de conservation préventive des biens culturels en réserve ;
3. les préconisations en conservation préventive et en conservation curative pour les expositions à venir.

Un certain déséquilibre a été repéré dans la majorité des copies entre l'aménagement de la réserve (plutôt bien développé) et l'équipement de la salle (plus rapidement traité).

Les membres du jury avaient convenu d'accepter des plans d'aménagement dessinés et/ou des schémas au sein des copies, ce qui ne s'est pas présenté.

La qualité d'expression est très variable d'un candidat à l'autre. Si certains ont une expression très claire et fluide, d'autres ont des difficultés en matière de syntaxe et surtout d'orthographe déplorable dans deux cas. Si les membres du jury tiennent à insister sur la nécessité

d'une expression écrite correcte, en particulier dans le cas de la rédaction d'une note à destination d'un supérieur hiérarchique, ils n'ont pas retiré de points pour l'orthographe afin de ne pas pénaliser de bons praticiens peu habitués dans l'exercice de leur métier à la pratique écrite.

### b) Le fond de la rédaction

Comme l'attendaient les membres du jury, les copies ont considéré de prêt le climat c'est-à-dire la température et l'humidité relative ainsi que la lumière en se référant aux relevés thermo-hygrométriques fournis (document 5), aux fiches techniques des humidificateurs et déshumidificateurs (documents 17 et 18). Une grande attention, révélant de bonnes connaissances, a été accordée au conditionnement des œuvres et en particulier aux matériaux employés et à leur manipulation. Néanmoins, lorsque les candidats proposaient des matériaux de conditionnement différents de ceux présentés dans le dossier, ils ne justifiaient pas leur choix.

Les copies ont habilement précisé l'équipement de la salle d'exposition, considéré les systèmes d'accrochage des tapisseries et des soieries en s'aidant notamment des documents plan de la salle (document 2) et brochure d'évaluation des risques (document 22). Les candidats auraient pu faire plus de propositions pour la présentation des costumes (mannequins par exemple) et pour les tapisseries (existence de différents systèmes de levage).

Pour la prévision des expositions, les copies proposaient des mesures comme les filtres sur les fenêtres, des housses pour les rideaux, des modes variés de présentation des tapis et des autres pièces de textile en se référant aux photographies des œuvres (documents 7 à 9 puis 12 à 15).

Finalement, les membres du jury regrettent une légère difficulté à se projeter dans le jeu de rôle et dans l'espace. Rares sont ceux qui ont réellement su proposer un aménagement vraisemblable et réalisable (citer le mobilier à acquérir, reprendre précisément le plan, reprendre en détail le facility report, comprendre la problématique de chaque œuvre d'art). Un regard critique sur les documents du dossier était également très attendu et faisait défaut.

## E) Les observations concernant l'épreuve orale

### 1) Les sujets

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Chef-des-travaux-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>.

### 2) Les observations sur le traitement du sujet

Sauf dans deux cas, les candidats semblaient réellement préparés et avaient révisé les grands courants stylistiques, les principaux menuisiers et ébénistes, les grandes manufactures de soierie et de tapisserie ainsi que les techniques de création. Néanmoins, les connaissances étaient très inégales d'un candidat à l'autre.

Tous les candidats n'ont pas su gérer le temps imparti : certains n'ont pas pu achever leur présentation, d'autres au contraire n'avaient pas assez de matière. Dans l'ensemble, le niveau de langage était soutenu et adapté.

### a) La structure

Dans de nombreux cas, les membres du jury auraient apprécié des discours un peu plus structurés et une contextualisation des œuvres dans leur période plus évidente.

## b) Le fond

Dans tous les cas, les candidats ont bien su situer l'ou les œuvres(s) dans une chronologie. Le développement restait néanmoins très général. En revanche, les membres du jury ont pu apprécier, malgré quelques imprécisions et/ou incertitudes, les bonnes connaissances en matière d'histoire des techniques de création : différents types d'armures, différents types de métiers à tisser, vocabulaire des éléments du décor textile d'une pièce, différents types de passementerie, histoire de l'industrie de la soie à Lyon et en France, connaissance des teintures naturelles, évolution des modes de garnitures de sièges, introduction de la dentelle en France, introduction du tapis en France, création des manufactures nationales, etc.

### F) Les attentes du jury concernant l'épreuve écrite

#### 1) Les attentes du jury concernant la forme

Les membres du jury s'étaient mis d'accord sur trois grands thèmes autour desquels les copies devaient s'organiser :

1. les mesures de conservation préventive ;
2. les anticipations de mouvements d'œuvre ;
3. les préconisations de restauration (pour le stockage en réserve comme pour les expositions à venir).

La cohérence du plan par rapport à la réponse demandée (c'est-à-dire à la commande : aménagement d'une réserve adaptée en vue de mouvements d'œuvres textile) a été pris en compte dans la notation. Le plan devait servir l'argumentation en faisant ressortir la manière dont le candidat avait exploité les données.

Les membres du jury étaient ouverts à toute forme de plan et souhaitaient surtout que ce dernier soit clair et suivi tout au long du déroulé ; de la même façon que doit l'être un plan d'action dans la mise en œuvre d'un tel projet dans le cadre de la vie professionnelle réelle.

#### 2) Les attentes du jury concernant le fond

Sur le fond, les membres du jury attendaient des propositions concrètes et pertinentes faisant preuve de bon sens dans le cadre de ce projet de conservation préventive. Ces qualités dans l'argumentation comptaient pour la moitié de la note sur 20. Face à une situation réelle, il était demandé d'avoir les idées claires et de savoir exploiter les documents techniques fournis.

Les meilleures notes ont été données aux candidats dont les connaissances étaient précises et comprises.

Une bonne adéquation entre les connaissances personnelles et l'analyse des documents a été prise en compte. Les membres du jury attendaient également un regard critique porté sur les documents fournis et des questionnements ; par exemple, pourquoi proposer une boîte de conditionnement en polypropylène alvéolé pour les textiles (document 24) et non en carton neutre cannelé ? Pourquoi faire référence à tel article sur les garnitures de sièges (document 6) et non à un autre ? Il ne fallait pas hésiter à aller bien au-delà des solutions évoquées par le dossier et susciter la curiosité des membres du jury.

## G) Les attentes du jury concernant l'épreuve orale

### 1) Les attentes du jury concernant la forme

Les membres du jury attendaient essentiellement un développement clair commençant par une introduction permettant de situer chronologiquement l'œuvre ou le décor et d'entrer en matière habilement. Ils s'attendaient aussi à une éloquence claire au vocabulaire choisi faisant preuve d'une maîtrise des termes d'histoire de l'art adaptés aux arts décoratifs et au domaine du textile.

### 2) Les attentes du jury concernant le fond

Sur le fond, les membres du jury attendaient des connaissances générales pour ce qui est de l'évolution des styles tant dans le domaine de l'ameublement que des Beaux-Arts. Ils étaient plus exigeants sur l'histoire des techniques de créations et des modes de travail artisanaux des siècles passés (ateliers, manufactures, etc.). Ils ont pu regretter une certaine méconnaissance des collections nationales d'œuvres pourtant exposées dans de grandes institutions telles que le château de Fontainebleau ou celui de la Malmaison. Un tel concours implique en effet une certaine curiosité de la part des candidats susceptibles d'être mutés au sein des établissements du ministère de la culture et de la communication ou encore d'échanger leur expérience professionnelle avec des collègues travaillant dans d'autres structures.

## CONCLUSION

Que ce soit dans le cadre de l'épreuve écrite ou de l'épreuve orale d'admissibilité, il était important de montrer une bonne connaissance des différents métiers du domaine « textile », tant sur le plan historique, que sur les plans technique et pratique. En effet, ces métiers issus de traditions et de savoir-faire multiséculaires peuvent difficilement s'exercer en ignorant ce patrimoine historique commun. Les deux épreuves avaient été conçues pour permettre aux candidats de mettre en avant leur propre savoir-faire, il ne fallait surtout pas hésiter à le valoriser.

## IV. L'épreuve d'admission

### A) Le rappel du texte officiel

L'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture définit l'épreuve d'admission comme suit :

- une épreuve pratique correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en la conception ou le commentaire d'un projet de création, ou d'un projet de restauration et de conservation préventive, ou d'un projet de mise en valeur et présentation de collections, et des modalités de sa mise en oeuvre, faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques (*coefficient 5*).

L'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art définit l'épreuve pratique dans la branche professionnelle « restauration et conservation préventive » comme suit :

- l'épreuve pratique porte, à partir d'un dossier technique, pour chaque métier ;

\*soit sur un projet de restauration : à partir d'un objet restauré ou à restaurer, le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de restauration de l'objet, l'analyse critique de ces travaux et une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées ;

\*soit sur la préparation ou l'analyse critique d'une action de conservation préventive (emballage, transport, conditionnement, contrôle du climat, de l'éclairage,...)

*(durée de préparation deux heures, exposé vingt minutes, questions du jury : quarante minutes).*

## B) Les sujets

Les annales sont disponibles sur le site des concours du ministère de la culture et de la communication à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-metiers-d-art/Chef-des-travaux-d-art/Annales-et-rapports-de-jury>.

## C) Les observations concernant l'épreuve pratique orale

Les membres du jury n'ayant pas connaissance de la carrière du candidat avant l'épreuve et en conformité avec les textes, seul l'entretien a donné lieu à notation. Lorsque certains membres du jury connaissaient les candidats, ils se sont abstenus de poser des questions et se sont montrés impartiaux dans leur appréciation à l'occasion des délibérations.

### 1) La forme de l'entretien

Les membres du jury attendaient essentiellement un développement clair commençant par une introduction permettant de situer chronologiquement l'œuvre ou le décor et d'entrer en matière habilement. Ils s'attendaient aussi à une éloquence claire au vocabulaire choisi faisant preuve d'une maîtrise des termes d'histoire de l'art adaptés aux arts décoratifs et au domaine du textile en particulier. La moitié des candidats semblait réellement impressionnée face à cette épreuve et avait du mal à dissimuler son émotion. En revanche, les candidats ont tous été réactifs face aux questions, ce qui est très positif.

### 2) Le fond de l'entretien

Cette épreuve permettait de poser des questions pratiques et techniques. Les membres du jury ont pu ainsi apprécier le haut niveau de compétence de la plupart des candidats. C'est majoritairement ce qui était demandé dans le cadre de ce concours interne. Une grande disparité a néanmoins été repérée entre certains candidats. Les membres du jury ont remarqué que certains candidats étaient manifestement dentellières de métier or ces dernières relèvent de la création artistique (au Mobilier national essentiellement) mais passent les concours en conservation-restauration car aucun autre concours ne leur permet d'évoluer en grade. Les membres du jury se questionnent donc sur leur cas précis et sur l'illogisme de leur situation qui les défavorise forcément, tandis que les autres techniciens d'art passant le concours interne de chef(fe) de travaux d'art pratiquent déjà la conservation préventive et/ou la restauration.

Outre ces disparités, les membres du jury ont regretté un manque de curiosité sur les pratiques de conservation préventive et/ou de restauration mises en œuvres dans les différentes institutions nationales ou internationales.

## D) Les attentes du jury concernant l'épreuve pratique orale

### 1) La structure

Les membres du jury attendaient essentiellement un développement clair commençant par une introduction permettant de situer le contexte évoqué par l'intitulé du sujet ainsi que l'œuvre concernée. Ils s'attendaient aussi à une éloquence claire au vocabulaire choisi faisant preuve d'une de connaissances théoriques et pratiques.

Une maîtrise de soi demeure de rigueur dans ce type d'épreuve. Les candidats devraient s'entraîner plus à l'expression orale à laquelle ils ne sont pas forcément habitués dans l'exercice de leur métier.

### 2) Le fond

Sur la durée, on attendait de l'exposé qu'il ne dépasse pas le temps imparti et qu'il soit structuré de manière à aborder des points que le candidat souhaitait développer dans le cadre de l'échange avec le jury. Les membres du jury ont regretté que plusieurs candidats n'aient pas eu le temps de terminer leur démonstration. Sur ce point de la gestion du temps également un entraînement plus soutenu avant l'épreuve permettrait d'éviter un tel écueil.

La partie dévolue aux questions, qui comptait pour un tiers de la note, demandait une certaine ouverture d'esprit et une grande réactivité. Les réponses devaient être argumentées et non simplement énoncées sans justificatif ; les membres du jury ont apprécié les réponses audacieuses, celles qui proposaient des solutions non évidentes et qui permettaient de questionner les pratiques habituelles en matière de restauration (sur les doublures de tapisseries par exemple).

## CONCLUSION

Chacun des sujets était un cas particulier choisi pour sa haute technicité (dépoussiérage complet du décor textile d'une pièce, conditionnement et rangement en réserve de coiffes en dentelles, dépose d'une tenture murale, critique et préconisations sur la restauration d'une tapisserie, restauration d'usage ou restauration muséale d'un siège, etc.). Il importait de proposer des solutions adaptées et surtout de les justifier sans hésiter à indiquer que d'autres solutions auraient pu être envisagées.

Le candidat devait montrer qu'il était capable de mener lui-même cette opération de conservation-restauration ou de la coordonner au sein d'une équipe, qu'il en maîtrisait les enjeux et surtout qu'il était apte à en parler comme s'il avait à présenter le dossier à son supérieur hiérarchique.

## V. Les préconisations sur les épreuves et leur préparation

La difficulté de concours internes tels que celui-ci réside majoritairement dans le fait que les candidats sont des techniciens qui maîtrisent à merveille leur métier (tapissier, restaurateur, dentellière, etc.) et que ce concours est le seul moyen de changer de grade et d'évoluer dans une carrière. Or, les épreuves demandent de solides connaissances théoriques qui ne sont bien souvent pas nécessaires au quotidien dans les métiers exercés.

Pour se préparer aux épreuves de ce concours, il convient de revoir les fondamentaux de la conservation préventive et surtout de se maintenir informé des pratiques des autres corps de métiers du domaine « textile » en lisant les revues spécialisées, les sites internet dédiés ou les colloques organisés par certaines associations (CIETA, Centre international d'Étude des Textiles Anciens,

AFET, Association Française d'Étude des Textiles, par exemple). Les relations entre collègues devraient aussi être favorisées notamment par des visites d'atelier et des échanges. Certaines formations très pointues – certes coûteuses – seraient souhaitables, notamment les sessions techniques proposées par le CIETA.

Enfin, il est impératif d'être vigilant sur les expositions d'étoffes et de mobilier textile proposées dans les nombreuses collections françaises qui en conservent afin de se créer ses propres référents et de rester ouvert sur l'extérieur. Cela permet d'enrichir sa propre pratique. À titre d'exemple : le musée des Tissus de Lyon, le musée de la Mode et du textile des Arts décoratifs, le musée national de la Renaissance à Écouen, le musée de Cluny, les château-musées comme Versailles, Fontainebleau, Compiègne, Pau, La Malmaison, etc.

## REMERCIEMENTS

Les membres du jury tiennent à remercier la direction générale des patrimoines pour la confiance qui leur a été accordée et plus particulièrement, au ministère de la culture et de la communication, au département du recrutement, de la formation et de la mobilité, Goucem Bendanoun, Roger Camile, Aurélie Dumont et Annick Pasquet, pour leur efficacité dans l'organisation et le suivi des épreuves.

Muriel BARBIER  
Présidente de jury